

RAPPORT D'IMPACT

2018-2019



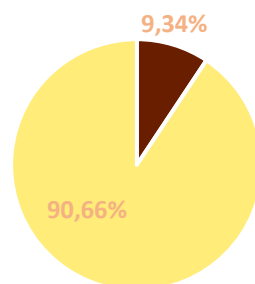
Laure TALAVET-OMONT (moien@nyki.lu ; +352 661 555 551)

NYKI SÀRL-S SIS 15 cote d'Eich, L-1450 LUXEMBOURG

1) Indicateurs d'impact

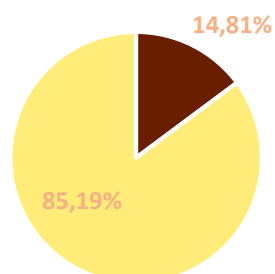
883 heures de
cours prestées

Répartition des heures prestées à tarif
plein, réduit ou gratuit, sur l'exercice
social 2018-2019



■ Tarif réduit ■ Tarif plein

Répartition des élèves bénéficiants
d'un tarif plein, réduit, gratuit, sur
l'exercice social 2018-2019



■ Tarif réduit ■ Tarif plein

54 élèves inscrits

0 heure prestée à titre
bénévole

2) Notes relatives aux indicateurs d'impact

- Durant ce premier exercice social, la priorité a été donnée à l'atteinte de l'équilibre financier de Nyki. Cet équilibre est en effet une nécessité au cœur même du modèle économique de la SIS. Cette priorisation explique que l'impact social de Nyki, bien que déjà présent, soit resté pour le moment limité.
- On note un décalage entre la proportion d'élèves bénéficiant de cours à tarif réduit (environ 15%) et la proportion d'heures prestées à tarif réduit (environ 10%). Les élèves bénéficiant d'une réduction prennent donc en moyenne moins d'heures de cours avec nous que ceux payant le tarif standard. Dans les faits, nous constatons qu'il ne s'agit non pas de cours plus dispersés (par exemple, un cours par mois), mais plutôt d'un accompagnement de plus courte durée (hebdomadaire, comme pour les élèves payant le tarif standard, mais sur une durée restreinte). Il nous est donc nécessaire de déterminer s'il s'agit d'un manque de sensibilisation sur les bénéfices d'un suivi régulier pour aider le jeune, ou si cela est lié à des tarifs qui, même réduits, restent trop élevés.
- Quelques élèves ou familles éligibles à une réduction refusent néanmoins de se la voir octroyer. Cela ne semble pas pour autant affecter la fréquence ou la durée de leur accompagnement.
- Aucune heure n'a été prestée à titre bénévole durant cet exercice social. Cela est en réalité notre objectif, puisque la mission de Nyki est que la marge réalisée en interne permette de financer les cours à tarif réduit. Les heures bénévoles, bien qu'une éventualité envisagée, constituent donc un dernier ressort, au cas où il nous serait impossible d'accompagner un élève autrement. Cette volonté d'éviter au maximum les heures bénévoles est justifiée par la nécessité d'assurer une régularité dans notre accompagnement pour en optimiser l'efficacité. Or, il est bien plus difficile de maintenir la motivation des bénévoles dans la durée, tant dans l'assiduité de la présence aux cours que dans la préparation de ces cours. Ainsi, limiter autant que possible les heures prestées à tarif bénévole contribue à garantir la même qualité de service à tous, pour œuvrer en faveur d'une réelle égalité des chances.
- Nyki n'a malheureusement pas pu prester de cours à tarif gratuit durant ce premier exercice social. Il est en effet ancré dans notre société que le soutien scolaire est un service réservé à ceux dont les parents ont les moyens de le financer. Ainsi, les personnes qui pourraient être éligibles à ces cours ne nous recherchent majoritairement pas, parce qu'elles n'imaginent pas qu'un service comme celui proposé par Nyki puisse exister. Nous devons donc lutter contre cet ancrage, et effectuer une communication ciblée afin de pouvoir nous faire connaître auprès de ces bénéficiaires. Cette communication nécessite des investissements en temps supplémentaires que nous n'étions pas encore en mesure de fournir au cours de ce premier exercice social. Elle est au cœur de nos objectifs pour le deuxième exercice social.